

Initiatives ministérielles

Je me demande si c'était bien là l'intention du gouvernement. Je sais qu'il a reçu beaucoup de courrier à ce sujet de la part de propriétaires de chalet, mais il n'a pas jugé bon de modifier ce projet de loi. Dans le contexte plus vaste de notre régime fiscal, cela m'apparaît injuste.

• (1140)

Le gouvernement ne traite pas de façon égale tous les gains en capital, car il ne touche pas aux placements en actions, de sorte que des gens peuvent investir dans des entreprises et réaliser des bénéfices qui ne sont pas assujettis à l'impôt sur les gains en capital, tandis qu'il s'attaque sournoisement à beaucoup de travailleurs ordinaires dont le seul autre placement est peut-être leur chalet d'été. Il faut corriger cette injustice en essayant de traiter de façon plus égale tous les gains en capital, sans prévoir des exceptions en assujettissant certaines choses à l'impôt et d'autres non. Ou bien, il faudrait étudier ce problème et trouver un moyen d'accorder un allègement fiscal à beaucoup de Canadiens qui ne font pas de spéculation dans des biens immobiliers de loisir.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Étant donné le temps de parole dont ont disposé les deux premiers orateurs des autres partis, je me demande si je pourrais demander à la Chambre d'être assez indulgente pour m'accorder encore quelques minutes pour me permettre de terminer mes observations.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour prolonger le temps de parole du député?

M. Danis: Monsieur le Président, nous n'avons aucune objection à accorder au député quelques minutes supplémentaires. Cependant, nous ne voudrions pas que cela soit interprété comme la permission de parler indéfiniment. Je suis certain qu'il comprend ce que je veux dire.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député dispose de quelques minutes de plus.

M. Blaikie: Monsieur le Président, vous savez naturellement que quand le temps de parole est prolongé, il n'y a pas de limite fixée, mais je ne vais pas abuser de ce privilège. J'ai seulement certaines choses que je voudrais ajouter.

Je veux en terminer avec ce que je disais au sujet de la manière dont cette modification de l'impôt sur les gains

en capital contenue dans ce projet de loi concerne un grand nombre de mes électeurs, par exemple, ceux qui possèdent des résidences secondaires et qui s'inquiètent vivement de ce changement. Quand on compare cette modification aux allègements fiscaux que le gouvernement consent à ceux qui ont d'importantes fiducies, il est très difficile de défendre cette position et je n'ai aucune intention de le faire.

J'estime devoir réagir sur un autre point parce que la députée du Parti libéral a attaqué longuement le NPD, ne voulant manifestement pas prendre trop de temps pour expliquer la politique de son parti sur ces questions parce que celui-ci a tendance à ne pas en avoir. Il semble qu'il n'est que justice que je puisse répondre à nos accusateurs.

La députée a pris une attitude qui, à mon avis, est typique des gens qui ont critiqué notre position générale au sujet de la réforme fiscale et de la réduction du déficit, en particulier en ce qui concerne la suppression de la TPS, à savoir choisir une seule chose que nous avons incluse dans un ensemble qui devrait être adopté pour remplacer la TPS et dire: «Eh bien, cela ne va pas remplacer les 15,4 ou les 15,6 milliards de dollars de recettes que rapporte la TPS.»

Les libéraux n'aiment pas parler de la TPS, sauf dans le contexte du NDP, parce qu'ils n'ont pas de programme pour la remplacer. Ils en ont eu un pendant environ 48 heures quand ils ont envisagé la taxe sur les transactions commerciales et une taxe sur la nourriture, mais ils y ont renoncé maintenant et nous sommes seulement censés attendre qu'un gouvernement libéral soit élu et qu'il y ait des consultations pour savoir enfin ce qui va remplacer la TPS.

Cependant, nous avons proposé un plan pour remplacer cette taxe et il comporte de nombreux éléments. Comme la députée l'a reconnu à juste titre, une seule mesure ne va pas permettre de percevoir tout cet argent. Lorsque l'on considère les échappatoires qui pourraient être éliminées et la croissance économique que pourrait susciter l'élimination de la TPS ainsi que d'autres mesures de stimulation de l'emploi, provoquant une augmentation des revenus et une réduction de l'aide sociale et de l'assurance-chômage, lorsque l'on considère ce que la TPS coûte au gouvernement, à la fois en frais de perception et en remboursements, ce n'est pas négligeable. Nous estimons que cela suffirait, avec les autres mesures fiscales que nous avons proposées, à couvrir le coût de l'élimination de la TPS.